



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 9 septembre 2009 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :
M. François Robillard, conseiller
M. Sylvain Goudreault, conseiller
M. Olivier Hamel, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Richard Paquette, conseiller
M. Daniel B. Bisson, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présentes :
M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M^e Marisol Charland, directrice générale

SUR CE :

2009-09-324

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour suivant :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal – Séance 12 août 2009.
3. Adoption des listes de comptes à payer en date du 4 septembre 2009.
4. AVIS DE MOTION
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement numéro 822 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.
5. RÈGLEMENTS
 - 5.1 Second projet de règlement numéro P2-501-135 - Adoption.
 - 5.2 Premier projet de règlement numéro P1-501-134 - Adoption.
6. RÉOLUTIONS

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

URBANISME :

- 6.1 *Résolution numéro 2008-04-135 – Correction.*

ADMINISTRATION :

- 6.2 *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac c. 9087-2722 Québec inc. – Règlement.*
- 6.3 *Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804 – Lettres d'entente 2009-02 et 2009-03 – Signature.*
- 6.4 *Politique familiale – Évaluation et mise à jour – Embauche.*
- 6.5 *Commission Scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles – Protocole – Signature.*

TRÉSORERIE :

- 6.6 *Autorisation vente aux enchères pour non-paiement de taxes – 14 octobre 2009.*
- 6.7 *Autorisation à agir au nom de la municipalité – Vente aux enchères.*
- 6.8 *Autorisation de paiement de compensation.*

SERVICES COMMUNAUTAIRES :

- 6.9 *Danse de l'amitié – Aide financière.*
- 6.10 *Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes – Aide financière.*
- 6.11 *Hockey féminin – Aide financière.*
- 6.12 *Patinage artistique – Aide financière.*
- 6.13 *Patinage artistique – Aide financière.*
- 6.14 *Camp de jour – Remboursements.*
- 6.15 *Parc de la 41^e Avenue – Aménagement – Octroi du contrat.*
- 6.16 *Reconduction projet « Action travail » - Colette Cyr – Modification de la résolution numéro 2009-07-281.*

SERVICES TECHNIQUES :

- 6.17 *Santé et sécurité au travail – Programme de prévention personnalité pour les chantiers – Modification de la résolution numéro 2009-08-302.*
- 6.18 *Piste cyclable – Travaux d'éclairage – Octroi du contrat.*
- 6.19 *Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes – Octroi d'une contribution d'urgence.*

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

7. DIVERS
8. DÉPÔTS
 - 8.1 Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour les mois de juillet et août 2009.
 - 8.2 Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire pour les différents services.
 - 8.3 Dépôt du rapport d'activités du trésorier par intérim relativement aux partis politiques autorisés.
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-325

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 AOÛT 2009

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2009 tel que
soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-326

LISTES DES COMPTES À PAYER -
APPROBATION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'approuver les listes des comptes à payer en date du 4 septembre 2009 :

- *Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la somme de 99 562,84 \$.*
- *Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 245 996,63 \$.*

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

- *Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 927 742,65 \$.*

De plus, que le trésorier par intérim soit autorisé à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 822 CONCERNANT LA
CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le conseiller Richard Paquette donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement numéro 822 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique et plus particulièrement le stationnement dans le projet de condo Châteaubello.

2009-09-327

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO P2-501-135 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
AUX FINS DE PROHIBER LES
SPECTACLES AVEC NUDITÉ DANS
CERTAINES ZONES - ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'adopter le second projet de règlement numéro P2-501-135, modifiant le règlement de zonage numéro 501, aux fins de prohiber les spectacles avec nudité dans certaines zones.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-09-328

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO P1-501-134 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
AUX FINS DE MODIFIER LES NORMES
RELATIVES AUX TREMPLINS DE PISCINES
- ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le premier projet de règlement numéro P1-501-134, modifiant le
règlement de zonage numéro 501, aux fins de modifier les normes
relatives aux tremplins de piscines.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-329

RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-04-135 -
CORRECTION

*CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de la
résolution numéro 2008-04-135 de la séance du 9 avril 2008;*

*CONSIDÉRANT QU'il est à propos de corriger celle-ci et d'inscrire le bon
numéro de lot;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'autoriser la modification de la résolution numéro 2008-04-135 en
inscrivant le numéro de lot « 1 463 079 » au lieu de 2 487 672.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-330

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC c.
9087-2722 QUÉBEC INC. - RÈGLEMENT

*CONSIDÉRANT l'action entreprise par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
contre 9087-2722 Québec inc. (Construction G.S.);*

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE suite à des négociations un règlement est intervenu dans ledit dossier lequel porte le numéro 700-22-018900-083;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

D'autoriser la firme « Dunton Rainville » à procéder au règlement hors cour, suivant l'entente intervenue entre les parties, dans le dossier portant le numéro de la Cour du Québec 700-22-018900-083.

D'autoriser la greffière à signer la quittance et/ou tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-331

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE SECTION LOCALE 2804 –
LETTRES D'ENTENTE - SIGNATURE

CONSIDÉRANT les négociations ayant eu lieu entre les parties patronale et syndicale de la section locale des cols blancs concernant différents dossiers;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

D'autoriser la signature des lettres d'entente numéros 2009-02 et 2009-03 intervenues avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-332

POLITIQUE FAMILIALE – ÉVALUATION ET
MISE À JOUR - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un suivi et une mise à jour du plan d'action 2009 de la politique familiale;

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu

D'autoriser l'embauche de madame Isabelle Poulin, à titre de contractuelle, pour l'évaluation et la mise à jour de la politique familiale, et ce, pour un montant de neuf cent quarante-cinq dollars (945 \$) plus toutes taxes applicables, le tout suivant son offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-333

COMMISSION SCOLAIRE DE LA
SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES -
PROTOCOLE - SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la Commission Scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles possèdent des locaux et des équipements dans le but de donner des services qui s'adressent à la population dans le cadre de leur mandat respectif;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente est intervenu entre les parties;

CONSIDÉRANT le désir mutuel de renouveler ledit protocole;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente intervenu entre la Commission Scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac relativement à l'échange de services et l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-09-334

**AUTORISATION VENTE AUX ENCHÈRES
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – 14
OCTOBRE 2009**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser la greffière à procéder, le 14 octobre 2009, à la vente aux enchères pour non-paiement de taxes des immeubles mentionnés à la liste datée du 9 septembre 2009, intitulée « Liste de vente pour non-paiement de taxes », le tout conformément à l'article 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-335

**AUTORISATION D'AGIR AU NOM DE LA
MUNICIPALITÉ - VENTE AUX ENCHÈRES**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser la greffière à acquérir, pour et au nom de la municipalité, des immeubles conformément à l'article 536 de la Loi des cités et villes, et ce, lors de la vente pour taxes du 14 octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-336

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE
COMPENSATION**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser le trésorier par intérim à verser aux employés concernés, les montants indiqués à la recommandation de la directrice générale datée du 8 septembre 2009, le tout en conformité à l'entente des cadres actuellement en vigueur à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-09-337

DANSE DE L'AMITIÉ – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme « Danse de l'amitié »;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu

D'accorder une aide financière de trois cent cinquante dollars (350 \$) à l'organisme « Danse de l'amitié », lequel montant provient des profits amassés lors du tournoi de golf de la mairesse (fonds communautaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-338

REGROUPEMENT DES USAGERS DU
TRANSPORT ADAPTÉ DES PATRIOTES –
AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande du « Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes (RUTADP) » en date du 13 août 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'accorder une aide financière de deux cent cinquante dollars (250 \$) à l'organisme « Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes », laquelle somme provient des profits amassés lors du tournoi de golf de la mairesse (fonds communautaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-339

HOCKEY FÉMININ – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame Danielle Landry;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

D'accorder une aide financière à madame Danielle Landry à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais défrayés pour l'inscription d'Alexya Marcoux au hockey féminin de l'Association de hockey féminin des Laurentides, le tout pour un montant total de trois cent vingt-cinq dollars (325 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-340

PATINAGE ARTISTIQUE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Richard Robin;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

D'accorder une aide financière à monsieur Richard Robin, à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour l'inscription de Alizée Robin-Lafleur au club de patinage artistique de Saint-Eustache, le tout pour un montant total de quatre-vingt-cinq dollars et quarante cents (85,40 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-341

PATINAGE ARTISTIQUE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame Manon Larocque;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'accorder une aide financière à madame Manon Larocque, à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour l'inscription de Alicia et Sophia Racette au club de patinage artistique de Saint-Eustache, le tout pour un montant total de cent soixante-dix dollars et quatre-vingts cents (170,80 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-342

CAMP DE JOUR – REMBOURSEMENTS

CONSIDÉRANT le rapport soumis par la responsable des loisirs concernant des demandes de remboursement pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des annulations de participation aux camps de jour, le tout conformément au rapport soumis le 2 septembre 2009 par la responsable des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-343

**PARC DE LA 41^E AVENUE –
AMÉNAGEMENT – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les recommandations de la firme « Plania inc. » en date du 8 septembre 2009;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

D'octroyer le contrat pour l'aménagement du parc de la 41^e Avenue à la compagnie « Lanco Aménagement » pour un montant de soixante-dix mille huit cent vingt-cinq dollars et soixante-dix cents (70 825,70 \$) plus toutes taxes applicables, lequel montant sera pris à même le surplus budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-09-344

RECONDUCTION PROJET «ACTION
TRAVAIL » - COLETTE CYR -
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2009-07-281

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'abroger les deux premiers paragraphes adoptés de la résolution 2009-07-281 pour les remplacer par les suivants :

De prolonger le « Programme soutien d'option travail – Office de la personne handicapée », et ce, jusqu'au 22 août 2010.

Que l'embauche de madame Colette Cyr soit prolongé à compter du 23 août 2009 jusqu'au 22 août 2010 le tout conformément à l'entente intervenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-345

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL –
PROGRAMME DE PRÉVENTION
PERSONNALISÉ POUR LES CHANTIERS –
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2009-08-302

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

De modifier la résolution numéro 2009-08-302 de la façon suivante :

*D'accepter l'offre de service de « Solution Santé
Sécurité, division de l'APCHQ »*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-346

PISTE CYCLABLE – TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour la 2^e partie des travaux d'éclairage de la piste cyclable;

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations du directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire en date du 8 septembre 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'accorder le contrat pour la 2^o partie des travaux d'éclairage sur la piste cyclable à « Lumidaire inc. », pour un montant de quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-six dollars et quarante cents (88 386,40 \$) plus toutes taxes applicables, lequel montant sera pris à même le surplus budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-09-347

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES - OCTROI D'UNE CONTRIBUTION D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour faire suite à l'analyse du bilan annuel d'opération des étangs aérés et des résultats de la visite d'inspection des équipements de la station d'épuration des eaux usées, exige de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes le dépôt d'un plan d'action, avant le 7 septembre prochain, devant permettre entre autres de :

- Corriger le problème d'émanation de sulfure d'hydrogène qui risque d'endommager de façon importante les équipements et peut compromettre la sécurité des travailleurs;
- Réparer les aérateurs des bassins;
- Procéder à la vidange des boues;
- Réaliser une étude pour s'assurer que la station sera en mesure de recevoir les débits qui lui sont acheminés durant les prochaines années, puisque la station excède les débits et charges prévus lors de la conception.

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du plan d'action vise à assurer la pérennité des équipements de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit par Aquatech, sur la mesure des boues accumulées dans les étangs aérés, confirme qu'il y lieu de procéder à la vidange des boues à court terme;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire recommande la vidange des boues des étangs aérés pour améliorer la performance;

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration des équipements de station de traitement des eaux usées sont requis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a mandaté l'entreprise Aquatech aux fins de procéder à la rédaction des documents d'appel d'offres pour la vidange des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de 4 400 \$ plus taxes a été autorisée à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a mandaté l'entreprise SIMA+ aux fins de réaliser une étude de mise à niveau des équipements de la station de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de 22 000 \$ plus taxes a été autorisée à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a mandaté l'entreprise CIMA+ aux fins d'analyser la problématique d'odeurs aux étangs aérés et à cette fin, une mise à jour des données du rapport préparé en 2001 par monsieur Roger Tessier sera réalisée;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de 22 000\$ plus taxes a été autorisée à cette fin;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac entérine les résolutions RT-76-09-2009 à RT-79-09-2009 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac verse à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes 25,58 % des dépenses indiquées audites résolutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

DÉPÔT

Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour les mois de juillet et août 2009.

Le 9 septembre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire pour les différents services.

Dépôt du rapport d'activités du trésorier par intérim relativement aux partis politiques autorisés.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2009-09-348

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

De lever la séance à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 9 septembre 2009